



Réunion informelle de présentation du réseau de proximité 12 juin 2019

L'Intersyndicale DGFIP 71 en colère a fait le choix de se rendre à la réunion informelle de présentation de la déconcentration de proximité pour entendre et savoir.

Nous avons entendu mais en savons-nous plus, c'est une autre question...

Cette « réforme » s'inscrit dans une démarche nationale voulue par le Président de la République.

Elle s'appuie sur la construction d'un réseau nouveau. La proposition a été envoyée au Préfet, aux parlementaires, etc. .

C'est une démarche pluriannuelle qui prévoit, entre-autres, la constitution de services de gestion et des regroupements de gros SIP et SIE.

Selon la direction, qui reprend les éléments de langages ministériels, le réseau était arrivé au bout d'un process. Pour la DDFIP, qui emploie à nouveau des arguments largement usités, il faut se lancer dans des réformes si la DGFIP veut continuer d'être la DGFIP... Ils précisent qu'ils ont toutefois essayé de maintenir des services dans les « bassins de vie ».

S'ouvre maintenant une phase de discussions et de concertations. Des questions seront posées et cette phase durera jusqu'en octobre. **Il est toutefois martelé, à plusieurs reprises lors de la réunion, que revenir à l'existant n'est pas possible.**

Les méthodes employées par la direction pour élaborer son plan : avoir une vision à moyen terme.

Le diagnostic a été fait que, aujourd'hui, pour beaucoup de services, il devient difficile d'exercer les missions, compte tenu de leur taille critique. Une certaine fragilité est constatée : il y a des difficultés dans le service rendu donc il faut se regrouper, notamment en back-office.

Et de revenir aux mêmes éléments de langages en affirmant qu'il y a une volonté de se regrouper pour faire jouer des synergies...mais en même temps une volonté d'être plus présents sur les territoires !

Il faut que les structures comptent plus de 10 agents et n'excèdent pas 50 agents.

L'existence des SIP-E n'était plus de mise.

Toutefois les élus voulaient encore de la présence sur les territoires notamment dans l'ouest du département.

Concernant la filière fiscale, la DDFIP fait remarquer qu'elle aurait pu retenir 3 SIP et 2 SIE mais que le projet prévoit la mise en place de 3 SIE et 4 SIP. Les agents pourront rester sur les bassins de vie sauf pour Louhans.

Les SIE : Mâcon reste en l'état, Chalon absorbe le SIE de Louhans, Montceau absorbe l'Ouest du département : les SIE d'Autun, de Paray, de Charolles et du Creusot !

Concernant les SIP : Chalon absorbe Louhans, Mâcon reste en l'état, Autun et Montceau vont au Creusot et Charolles intègre Paray-le-Monial. Le site de Paray a été retenu de préférence à celui de Charolles car c'est le « bassin de vie » (plus important pour Paray et sa région qu'à Charolles) qui est privilégié par rapport à l'aspect domanial. Le Creusot concentrera le back-office et le front-office. Il y aura tout de même une présence sous forme de permanence et des soutiens aux trésoreries.

Un centre des impôts fonciers est conservé (et non un service départemental des impôts fonciers) avec le maintien des cellules foncières ; la cellule foncière concernant Montceau sera gérée par le SIP du Creusot.

Concernant la filière gestion publique :

- il y aura 2 trésoreries hospitalières, le 1er septembre 2019.

- cinq services de gestion comptable de bonne taille seront installés sur les territoires : à Louhans, Mâcon, Chalon, Autun et Paray. D'ici 2020, les trésoreries hospitalières géreront tous les EHPAD.

La DDFIP insiste sur l'équilibre en termes d'effectifs de ces futures nouvelles structures : à titre d'exemple, le service de gestion comptable d'Autun comptera environ 35 personnes, le SIP du Creusot 40 personnes, le SIE de Montceau environ 30 personnes.

-il y aura aussi l'installation de **conseillers aux décideurs locaux** : sur les établissements publics de coopération intercommunale, il y aura un conseiller ou plusieurs conseillers par EPCI. Ils seront rattachés à un bureau dans les services de gestion comptable. Il y aura donc un travail de fond pour faire fonctionner ces conseillers aux décideurs locaux -qui seront non comptables- avec les services de gestion -qui seront comptables. Ils seront chargés de l'appui dans la confection des budgets en liaison avec le SGC, de l'analyse financière, de la pédagogie sur la réglementation et du conseil aux ordonnateurs

Concernant l'accueil de proximité, il sera fait à la demande, sur rendez-vous (il n'y a, pour le moment, pas d'infos sur l'organisation des équipes) ; il sera organisé par secteur géographique ; il consistera en un soutien temporaire en matière de dématérialisation, et sera fait en contact avec les maisons de services au public et peut-être dans le cadre de maisons France Services. Les effectifs seront prélevés soit dans les SIP, soit sous la forme d'une équipe de renfort dédiée à cet accueil.

A noter aussi, qu'il n'y aura plus de numéraire dans les services en 2020 et que La Poste et les buralistes pourront gérer les encaissements ainsi c'est une réponse à la problématique des régies...selon la direction.

La direction, dans la ligne du discours ministériel, met en avant qu'il y aura 47 points de contacts dans le département qui est très vaste ; il y a 21 maisons de service au public. Le président de la République veut une présence par canton ; il n'y aura pas de communes orphelines.

L'accueil se fera sur RDV ou ponctuellement voire même par visioconférence.

Concernant l'aspect ressources humaines : les responsables des ressources humaines seront présents dans les services la dernière semaine de juin et début juillet. Ils feront une information sur les règles en pratique en 2020. Ils sont revenus sur l'accompagnement indemnitaire et le tout se fera selon la direction dans un esprit d'apaisement..!

A noter, suite à une de nos questions, que le travail à distance et le télétravail s'intégreront dans le processus.

L'Intersyndicale est intervenue

- pour souligner l'absence totale du volet emploi : ainsi, la DGFIP assure la publicité des moyens nouveaux, des accueils de proximité, des présences renforcées sur le territoire, sans volumétrie au niveau de l'emploi... alors qu'on annonce des suppressions d'emplois supplémentaires sur les 3 ans à venir.

La direction n'a aucune réponse à ce sujet : c'est donc une réforme qui est mise en place sans les moyens humains pour la faire fonctionner.

- A titre d'exemple, il est à noter que lors des 5 derniers mois plus de 7000 personnes se sont déplacés au SIP de Montceau. Comment ces flux de déplacement seront gérés si le seul point d'information sera celui du Creusot ? En temps normal, les effectifs ont déjà des difficultés pour absorber les flux, alors un point d'accueil.. !

- pour demander la communication du calendrier : aucune réponse ne nous a été donnée. Suite à notre insistance, ils nous ont répondu qu'ils ont une idée du «séquençage» mais ne veulent pas donner le calendrier prétextant que nous sommes dans la phase de concertation « par respect pour nos élus ». L' intersyndicale a réitéré sa demande de communication de calendrier « par respect pour nos collègues » ! Cette concertation se tiendra jusqu'en octobre. La seule certitude qui a été énoncée, c'est la finalisation des trésoreries hospitalières avec l'intégration des EHPAD. Pour le reste, ils procéderont par blocs. Le référent de la réforme est Laurent Chaintreuil et une BALF sera mise en place dans laquelle les agents pourront écrire.

Pour conclure, nous leur avons fait remarquer qu'il s'agissait-là d'une des plus grandes régressions de ces dernières décennies, que l'aspect ressources humaines allait être lourd à gérer avec des mobilités fonctionnelles et/ou géographiques, des questions qui vont se poser. Nous avons précisé aussi que nous ne participerons pas à une concertation sur une carte qui met en péril nos missions et au contraire qu'il nous faut préserver l'existant et le renforcer.